

**Déclaration officielle de la France à l'ONU**

à

**Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies,**

(Copies aux membres du conseil de sécurité de l'ONU et à vingt autres nations)

**VU,**

**1) Le préambule de la Charte des Nations Unies :**

« Résolus à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites » ;

**2) L'article premier de la première partie du Pacte international relatif aux droits civils et politiques :**

« Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes ». En vertu de ce droit, chacun d'entre eux peut choisir librement son statut politique et assumer singulièrement, grâce à sa manière propre et qui lui appartient, son développement économique, social et culturel.

**3) La proclamation officielle d'un Conseil National de Transition pour la France en date du 18 juin 2015 (dont copie ci-jointe).**

**4) La déclaration de cette proclamation auprès de l'ONU en date du 29 septembre 2015, dont Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies a accusé réception par récépissé N° RK976639362FR en date du 15 octobre 2015 (dont copie ci-jointe).**

**ET CONSIDÉRANT,**

Que ce Conseil National de Transition est, en droit français et en droit international, **la seule et unique autorité publique légitime de la France**, représentée par son Président, M. Eric Fiorile.

**Que les organes de commandement du pays ont été accaparés par des usurpateurs** qui maintiennent la population dans l'ignorance totale des réalités objectives de la société ainsi que du réveil des populations du monde, par le fait de la complicité criminelle de tous les médias « aux ordres » qui, au lieu d'informer honnêtement, diffusent désormais une propagande incessante, en imposant une pensée « unique et obligatoire ».

**Que l'illusion** entretenue d'une prétendue légalité de leur position leur a permis d'organiser un pillage méthodique et généralisé de la France, tout en privant son peuple des droits établis par la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » de 1789, d'une valeur hiérarchiquement supérieure à la Constitution française, et reconnus par la « Déclaration Universelle des Droits de l'Homme » de l'ONU.

**Que, se servant d'une conjoncture sanitaire artificiellement dramatisée**, ils prétendent supplanter le corps médical et ses règles déontologiques, et tentent d'imposer toujours davantage leur dictature par l'édiction continuelle et superfétatoire de lois niant toutes les règles constitutionnelles et démocratiques, déclarant un « état d'urgence sanitaire » ni légal, ni justifié, et en s'accordant ainsi des droits despotiques ouvrant la voie à de nouvelles exactions contre le peuple français.

**Que, se servant des moyens pécuniaires honteusement acquis** par une terrible oppression économique durant ces dernières années, ces usurpateurs ont pu corrompre de nombreux responsables des forces armées et créer simultanément des milices policières parallèles et violemment répressives qui établissent dans le pays un climat de terreur très anxiogène, afin que les Français renoncent à ces « droits naturels, imprescriptibles et inaliénables » qui ont fait la réputation mondiale de la France, perçue par tous les peuples du monde comme : « la patrie de la liberté ».

## **EN CONSÉQUENCE,**

Le **GOVERNEMENT LEGITIME DE FRANCE**, ce Conseil National de Transition, dit « **Gouvernement de la France Libre** »,

**PROCLAME** ce jour, un « **ETAT D'URGENCE POPULAIRE** » afin de permettre au peuple français de recouvrer ses droits naturels, imprescriptibles et inaliénables, par l'éviction de l'ensemble de ces dirigeants actuellement aux affaires de la France ayant trahi le peuple français, et de leurs principaux suppôts !

## **ET APPELLE**

- Toutes **les forces armées restées fidèles à leur devoir** envers la Nation et **animées de la volonté incorruptible** d'en défendre le peuple et ses valeurs de « Liberté, Egalité, Fraternité » ;
- Le **peuple français**, rappelant que l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, cette « Loi des lois » aujourd'hui en vigueur, considère **la résistance à l'oppression comme un « droit naturel et imprescriptible de l'Homme »** ;
- Toutes les instances nationales, les organes internationaux, et les Nations, ayant reconnu la Charte de l'ONU, et en particulier, le « Droits des peuples à disposer d'eux-mêmes » ;
- Tous les peuples, au nom de la Solidarité, de la Justice et de la **LIBERTÉ** ;

**AFIN DE SOUTENIR** le 18 décembre 2020, l'action parfaitement légitime du gouvernement de la France Libre visant à restaurer l'état de droit, en mettant définitivement hors d'état de nuire l'ensemble de ces dirigeants qui ont trahi le peuple français ainsi que leurs principaux complices et autres suppôts, et en procédant à leur arrestation afin qu'ils soient traduits devant une « Cour de Justice du Peuple Souverain ».

**A CET EFFET**, tous les Français sont invités à répondre ou à rallier l'ordre de « **réquisition nationale** » que lance ce Conseil National de Transition au nom du Peuple de France, afin de permettre aux citoyens volontaires de disposer des moyens de soutenir ou bien d'accompagner efficacement les forces armées qui auront à affronter les milices de ces usurpateurs et de protéger les membres de ce Conseil qui assureront la continuité de l'état par la mise en place de cette Transition.

France, le Trente novembre deux-mille-vingt.

Le Président du gouvernement de la France Libre

Eric-Régis FIORILE

Le diplomate désigné par la présente

« Délégué extraordinaire auprès de l'ONU »

Philippe Marie LAURENT

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#).